



# LE CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

## LIVRET EXPLICATIF

## Introduction

Pas besoin d'attendre d'être adulte pour s'intéresser à sa commune! Les enfants aussi peuvent donner leur avis... et ils ont de très bonnes idées ! C'est pour cette raison que la Ville d'Aubange a décidé de mettre en place un **Conseil Communal des Enfants**, un "CCE".

Les enfants qui seront élus deviendront des **conseillers** et pourront découvrir le travail du Bourgmestre et des échevins afin d'améliorer la vie de **TOUS** les enfants de la commune.

Ensemble, ils vont **créer** des projets ! Encourager à trier les déchets, organiser des fêtes de quartier, aider les personnes handicapées... Les idées ne manquent pas! Mais, comment ça fonctionne un CCE? Qui peut y participer? Comment on s'inscrit? Quand ça commence? Ce livret **répond** à toutes ces questions. **Bonne lecture!**

## Le CCE, c'est quoi exactement?

- Un projet où des enfants de **4e et un de 5e** primaire seront élus pour faire partie d'un conseil communal.
- Un lieu où les enfants élus pourront partager, **hors** de l'infrastructure scolaire une certaine expérience de la vie citoyenne.
- Un lieu de **parole** et d'**échange** d'idées où les enfants pourront apporter leur enthousiasme, leur imagination, leur sérieux et leur réalisme, exprimer leurs points de vue, confronter leurs opinions, faire connaître leurs idées, participer de façon active à la vie de leur quartier, de leur commune en réalisant des projets.
- Un projet où les enfants s'initieront, au fil des réunions qui auront lieu **1 à 2 fois par mois**, à la prise de parole, à la réflexion, au travail en commun, à l'écoute des autres mais aussi au choix et à la construction d'un projet qui leur est propre.
- Un lieu où les élus devront **réfléchir ensemble** à mettre en place un ou plusieurs projet(s) d'intérêt collectif et effectuer eux-même les démarches permettant sa réalisation (rédaction et envoi d'un courrier, invitation de personnes extérieures, mobilisation extérieure, prise de contact avec le Collège communal, etc.). Les futurs projets que peuvent mettre en place les enfants pourront traiter du droit des enfants, de la lutte contre la pauvreté, de l'environnement, du travail de mémoire, etc.;
- Une **expérience citoyenne** où les enfants apprendront, sur le terrain, que mener un projet à bien n'est pas toujours aisé, que de nombreuses démarches sont nécessaires, et qu'une majorité n'est pas facile à rallier à une cause.

## Le CCE, c'est pour qui?

- Les garçons et les filles de 4e et 5e primaire, **scolarisés et/ou domiciliés sur le territoire communal** vont être amenés à poser leur candidature pour être élus. Les enfants qui poseront leur candidature devront avoir un accord écrit de leurs parents (à la fin de ce livret).
- Après avoir obtenu l'accord de leurs parents, les enfants remettront leur candidature à leur instituteur (ou au Service Jeunesse si l'enfant est domicilié sur la commune mais pas scolarisé), au moyen d'une feuille d'inscription qui se trouve à la fin de ce livret.
- Les candidatures doivent être remises **pour le vendredi 5 avril 2019 au plus tard !** Toute candidature remise après cette date ne sera pas prise en compte.
- Cette candidature doit être accompagnée des **autorisations parentales** ci-jointes, **signées** et remises également **avant le 5 avril 2019**.
- Pour les élèves **scolarisés** sur la commune, la liste électorale reprenant tous les candidats au CCE sera établie par leur école et affichée avant les élections. Dès lors, les candidats pourront commencer leur **campagne électorale** (en accord avec la Direction de l'école et des instituteurs) en organisant de petites réunions, une campagne d'affichage au tableau prévu à cet effet, afin de faire connaître aux autres les causes qu'ils essayeront de défendre s'ils sont élus. Les enfants doivent proposer des idées, expliquer leurs projets, pour convaincre leurs camarades de voter pour eux!
- **ATTENTION** : Une campagne électorale doit respecter certaines **règles**. Une réunion avec tous les candidats et l'instituteur responsable de ton école déterminera ces règles. Chaque établissement scolaire a son **règlement d'ordre intérieur**, on ne peut pas faire n'importe quoi. Le principal, c'est **LE RESPECT DES AUTRES !**

## Organisation pratique

### Les élections

- **Pour les enfants scolarisés sur la commune :**
  - Les élèves de **4e et 5e primaire** vont élire, après les vacances de printemps, un représentant de leur année, pour leur école, qui sera élu au sein du C.C.E. qui débutera l'année scolaire suivante
  - Les élèves de **4e** primaire seront élus pour une période de **deux ans** (quand ils seront en 5e et 6e donc)
  - Les élèves de **5e** primaire seront élus pour une période d'**un an** (quand ils seront en 6e)
  - Les élections seront organisées directement **par les écoles**, au sein des écoles. Il y aura plusieurs **étapes**: poser sa **candidature** en remettant le formulaire et les autorisations parentales, réaliser des **affiches** pour la campagne électorale, **parler** de ses projets au sein de son école... et enfin: **voter!**
- **Pour les enfants domiciliés mais non scolarisés sur le territoire communal :**
  - Un **tirage au sort**, parmi les candidatures reçues, réalisé lors d'un **Collège** communal, permettra d'élire un enfant de 4e année, qui siègera deux ans lorsqu'il sera en 5e et 6e ; ainsi qu'un enfant de 5e année, qui siègera pendant un an, lorsqu'il sera en 6e.

## Après les élections

- Après les élections, les élus devront **prêter serment**, dans la salle du Conseil Communal, devant le **Bourgmestre**, l'**Echevin** de la jeunesse et devant des **membres du Conseil Communal**.
- A partir de la rentrée scolaire suivant les élections, les élèves élus se réuniront **une à deux fois par mois** au sein d'un local communal (mercredi après-midi de 13h30 à 15h00).
- Les réunions du C.C.E. auront lieu sous la conduite de l'équipe du **Service Jeunesse Communal**
- Les **parents** seront **responsables**, au niveau des **transports**, d'amener et rechercher leur enfant pour les séances mensuelles du C.C.E.

## Et ailleurs?

- A titre d'exemples, voici quelques thématiques ou projets qui ont été mis en place par le C.C.E. d'Herstal depuis sa mise en place en 2005 :
  - visite du Parlement fédéral à Bruxelles
  - village solidaire : stand proposant diverses activités (atelier bricolage avec la réalisation d'une fresque en 3D sur base du mot « solidarité », parcours d'épreuves, challenge « pédaler pour la solidarité », lâcher de ballons). Les fonds récoltés par le challenge « pédaler pour la solidarité » sont destinés à offrir des activités de loisirs aux familles défavorisées de la commune d'Herstal
  - petit-déjeuner intergénérationnel avec les pensionnaires de la résidence présente sur la commune
  - Herstal en fête : chalet de vente de boissons et douceurs dont les bénéfices sont réinvestis dans l'achat de jeux de société, de jeux d'extérieur et de matériel scolaire pour les écoles de l'entité.
  - organisation d'un parcours sportif, en collaboration avec les services des Sports de la Ville et de la Province de Liège : initiations à l'escalade, au karaté, au basket, au street tennis et à la psychomotricité. Les participants ont reçu un sac de gym et une collation saine.

## Je veux participer!

- Tu es intéressé(e) et souhaites participer au CCE? Super! Regarde si tu remplis les **conditions** pour poser ta candidature:
  - Etre en **4e ou 5e primaire**
  - **Habiter** un village de la Commune d'Aubange **ET/OU** être **inscrit(e)** dans une école qui s'y trouve
  - avoir l'**autorisation** de tes parents/ des personnes qui sont responsables de toi
- Tu remplis toutes les conditions? Alors, voici ce qu'il faut faire pour poser ta candidature:
  - **Remplir**, avec tes parents, le **formulaire de candidature** (à la fin de ce livret)
  - **Faire remplir** les **deux autorisations parentales** par tes parents/ par les personnes qui sont responsables de toi
  - **Rendre** la **candidature** + les deux **autorisations** avant le **5 avril 2019**:
    - A ton instituteur/insitutrice si tu es dans une école qui se trouve sur la Commune d'Aubange
    - Au Service Jeunesse si tu es dans une école qui ne se trouve pas sur le territoire de la Commune d'Aubange